

Metz, le 15 janvier 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par :
laurent.staab@moselle.gouv.fr

Mairie de Kirschnaumen
1 rue de l'école
57480 KIRSCHNAUMEN

Tel : 03 87 34 34 30

OBJET : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant des travaux de drainage
- GUN – 2023 - 0040

REF : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3320. Drainage\KIRSCHNAUMEN\2023 GAEC KLEIN

P.J. :

Monsieur le maire,

J'ai reçu pour instruction un dossier de déclaration en date du 22 novembre 2023, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant des travaux de drainage sur la commune de Kirschnaumen.

Ce dossier a été déposé par : GAEC KLEIN

Après examen, je vous informe que le dossier transmis **est recevable**.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration et de son complément;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration** en date du 24 novembre 2023 et du **courrier envoyé au pétitionnaire valant avis de recevabilité** en date du 15 janvier 2024 ;

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie du courrier valant avis de recevabilité pendant la durée d'**un mois minimum**. Le dossier de déclaration doit être consultable en mairie.

À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER